

**SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 25 ET 26 MAI 2020****Point 9 de l'ordre du jour****Détermination du Conseil communal sur le postulat déposé par  
M. Frank Aellen, au nom du groupe PDC/PVL,  
pour l'intégration du secteur Espaces verts dans l'étude des projets d'aménagement**

Lors de la séance du 7 octobre 2019, le Conseil général a transmis le postulat de M. Frank Aellen demandant l'intégration du secteur Espaces verts dans l'étude des projets d'aménagement.

**I. Présentation du postulat au Conseil général**

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Le visage de notre cité change de jour en jour. Les travaux de la route de Riaz et les constructions des quartiers de la Pâla et de la Gare en témoignent.

Tout le monde est d'avis de maintenir et de promouvoir les espaces verts dans les agglomérations et y offrir un habitat au plus grand nombre possible de plantes et d'animaux. L'important est que la population puisse ressentir la nature dans son milieu de vie et en bénéficier pour se détendre. Ce point est aussi important d'un point de vue économique : » Les espaces verts augmentent l'attractivité d'une ville ou d'un village ».

Pour ce faire le groupe PDC/PVL propose au conseil communal l'intégration du service parcs et jardins dans les études et les réalisations des projets. Ce droit de regard pourrait aider positivement le végétal sur nos rues, places et nouvelles constructions.

Je cite l'exemple des Robiniers de la Grand-rue où le système racinaire de ces arbres est piégé dans leur sol étanche. Les racines pourrissent et au bout de quelques années on remplace l'arbre. Cette opération peut se répéter plusieurs fois.

Nous sommes sûrs que nos jardiniers auront des idées et des conseils pour que le vert soit le prince de notre ville.

Merci de votre écoute. »

**II. Détermination du Conseil communal**

Le Conseil communal a pris connaissance avec intérêt du postulat déposé.

Dès les années 2000, la Ville de Bulle avait initié des processus de mandats d'étude parallèles (MEP) pour définir un concept paysager en lien avec les mesures d'accompagnement de la H189. Ce processus impliquait l'engagement de groupements pluridisciplinaires (urbaniste, architecte, ingénieurs en transport, etc.) ainsi que des architectes-paysagistes. Aujourd'hui, les premiers résultats sont visibles sur les rues de l'Intyamon et de l'Ancien-Comté avec des arborisations soignées et parfaitement intégrées.

Dans le cadre des projets de réaménagement de la route de Riaz, de la rue du Château-d'En-Bas, de la route de la Pâla, de la rue de Vevey et pour les espaces publics du quartier de la gare, des études paysagères ont été réalisées par des bureaux d'architectes-paysagistes. Ces derniers accompagnent les projets dès les premières études jusqu'à la phase d'exécution. Cette manière de procéder permet une meilleure intégration des éléments paysagers dans le milieu urbain.

C'est lors de la phase d'exécution que des échanges ont lieu avec la Section Espaces verts, notamment pour le choix des essences, et des séances de coordination sont organisées entre les mandataires spécialisés et les jardiniers de la ville. La réalisation de grandes fosses de plantation dans le cadre des travaux de la route de Riaz est l'exemple d'une parfaite collaboration, au bon moment du processus.

Le cas particulier que M. Aellen cite à propos des robiniers de la Grand-rue est un contre-exemple de ce qui se fait aujourd'hui, puisqu'aucun mandataire spécialisé n'avait été associé à l'époque au processus d'étude et de réalisation.

Le Conseil communal souhaite donc poursuivre le développement des projets d'envergure, en se faisant accompagner par des mandataires spécialisés, en particulier par des architectes-paysagistes. Il estime d'autre part que l'intégration de la Section Espaces verts n'est pas nécessaire dans la phase du projet, mais qu'elle est opportune lors de la phase de l'exécution, comme cela se fait actuellement.

**Le Conseil communal vous prie de prendre acte de la présente réponse à ce postulat.**

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

**Le Syndic  
Jacques Morand**

**Le Secrétaire général  
Raoul Girard**